AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0145
FR0010451203-FS0058

23 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

REXEL

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 23 janvier 2014, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 janvier 2014, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir 28 373 598 actions REXEL représentant autant de droits de vote, soit 10,01% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions REXEL sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société REXEL par The Capital Group Companies, Inc. s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de REXEL ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. The Capital Group Companies, Inc. n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de REXEL, ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds. A raison d'une réorganisation, Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International, Inc. n'effectuent plus de déclarations séparées. Ainsi, à compter du 1er septembre 2012, les détentions sont agrégées et déclarées par The Capital Group Companies, Inc.

[2] Sur la base d'un capital composé de 283 337 214 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.